



## **Assemblée communale no 6 de la commune de Bas-Intyamou**

**du 14 mai 2019 de 20.00 h. à 21.35 h.  
à la salle communale, ancienne école de Villars-sous-Mont**

---

<b>Présidence :</b>	Monsieur Claudio Derada, Syndic
<b>Convocations :</b>	Feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 3 mai 2019 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou no 104 Convocation à tous les ménages
<b>Electeurs inscrits :</b>	<b>1053</b>
<b>Citoyens présents :</b>	<b>39 citoyens actifs à l'ouverture de la séance – 2 auditeurs</b>
<b>Scrutateurs :</b>	M. André Dey et M. Félix Doutaz
<b>Preneur du PV:</b>	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

**M. le Syndic** ouvre cette 6ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier et M. Sandy Bapst, personnel de l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il informe aussi que deux personnes sont présentes, sans droit de vote, en qualité d'auditrices.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

**M. le Syndic** excuse M. Edgar Eggen Conseiller communal, qui est malade. Il lui souhaite bon rétablissement.

**M. le Syndic** donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

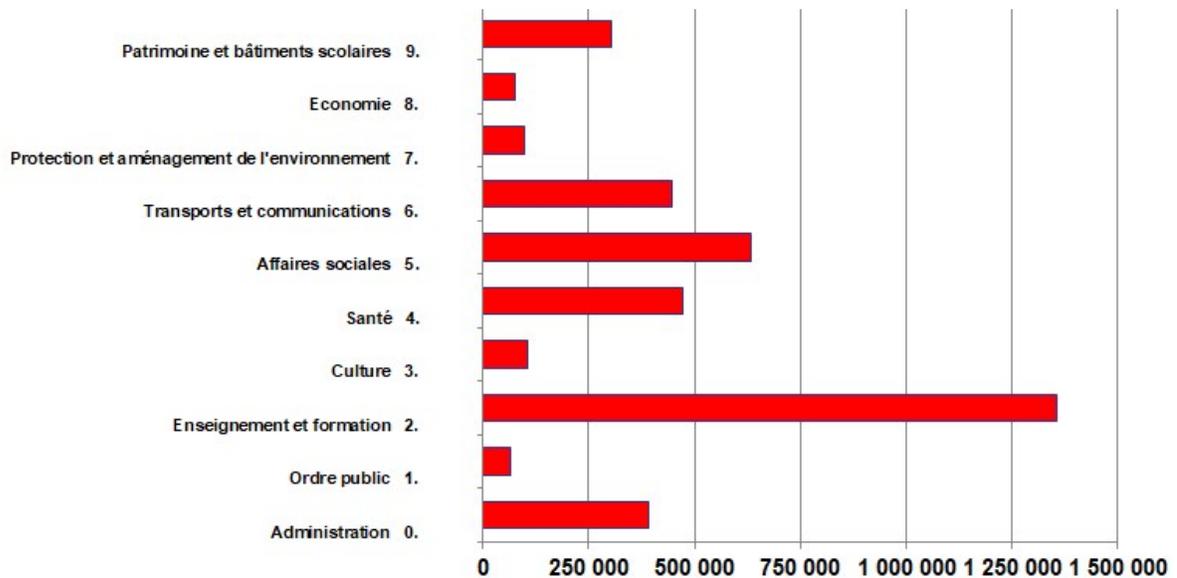
Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2018 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2018 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1 de fonctionnement
  - 2.2 des investissements :
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière – approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement – étude pour un bâtiment d'édilité à Enney
5. Crédit d'investissement – collecteur d'eaux usées – secteur sous-gare à Enney
6. Crédit d'investissement – assainissement du site « Le Dime » à Enney
7. Crédit d'investissement – assainissement du site « Tsochemon » à Estavannens
8. Désignation de l'organe de révision – préavis de la Commission financière et vote
9. Règlement sur les soins dentaires – adoption
10. Election d'un membre à la commission d'urbanisme et d'énergie
11. Vente d'une surface de terrain en zone village – Enney
12. Divers

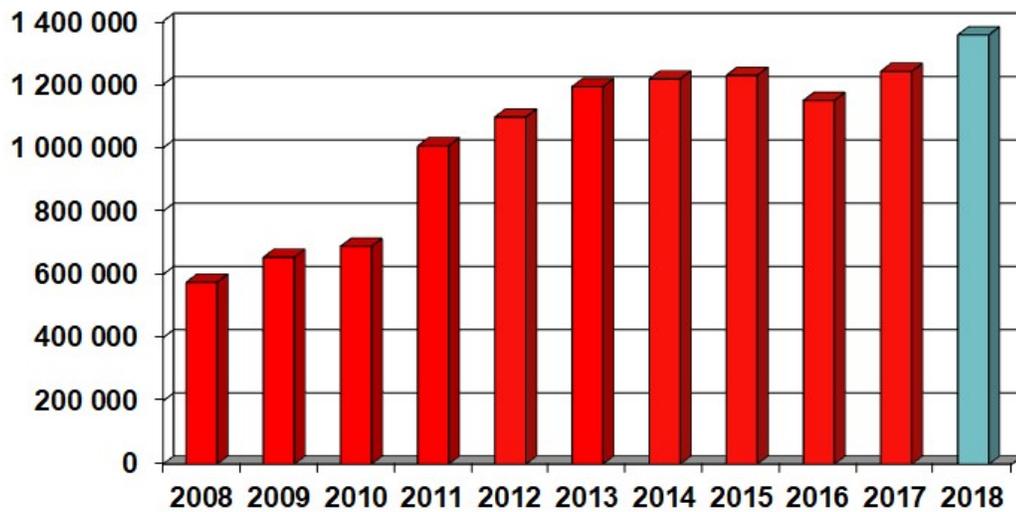
Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)



**Répartition des charges par dicastère après déduction des produits**



**Enseignement et formation – charges liées**

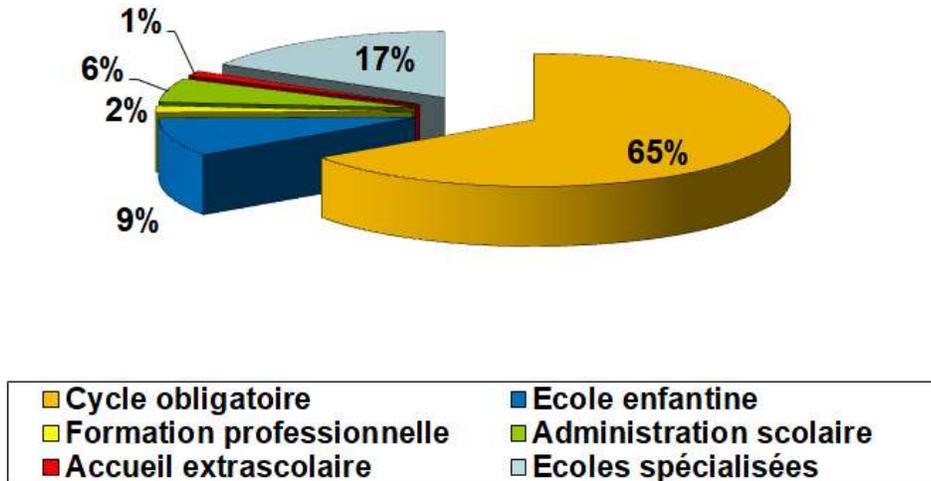


+ Fr. 115'132.00 (+ 9.27 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 11'074.00 (+ 0.82 %) par rapport au budget 2018

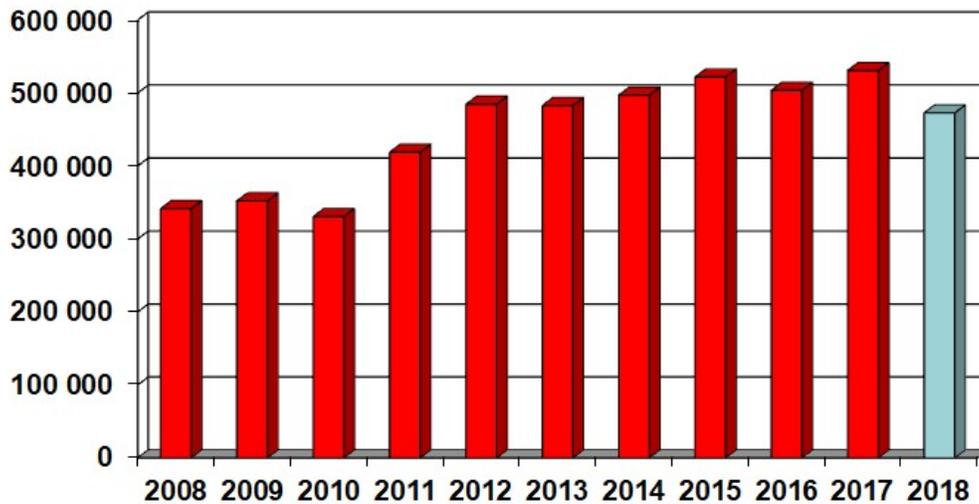
**Mme Carole Pasquier** indique que l'année précédente, seule une partie des frais du CO de Riaz et une partie des transports scolaires étaient imputés. Pour 2019, ces charges seront comptées sur toute l'année.

## Enseignement et formation

### Répartition des charges de l'enseignement et formation :

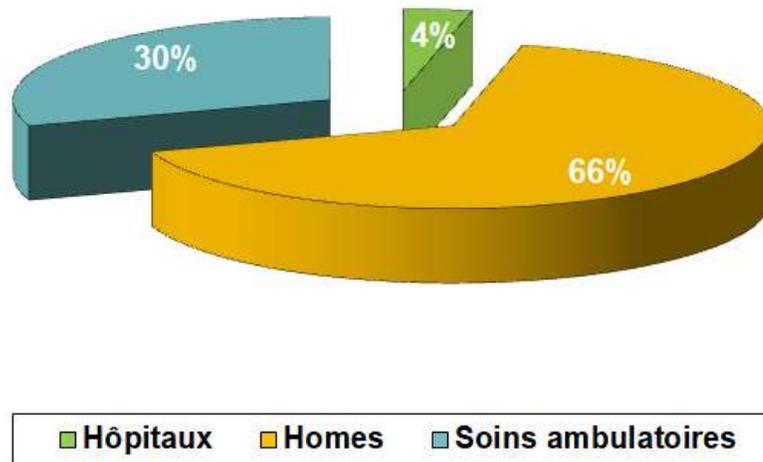


## Santé



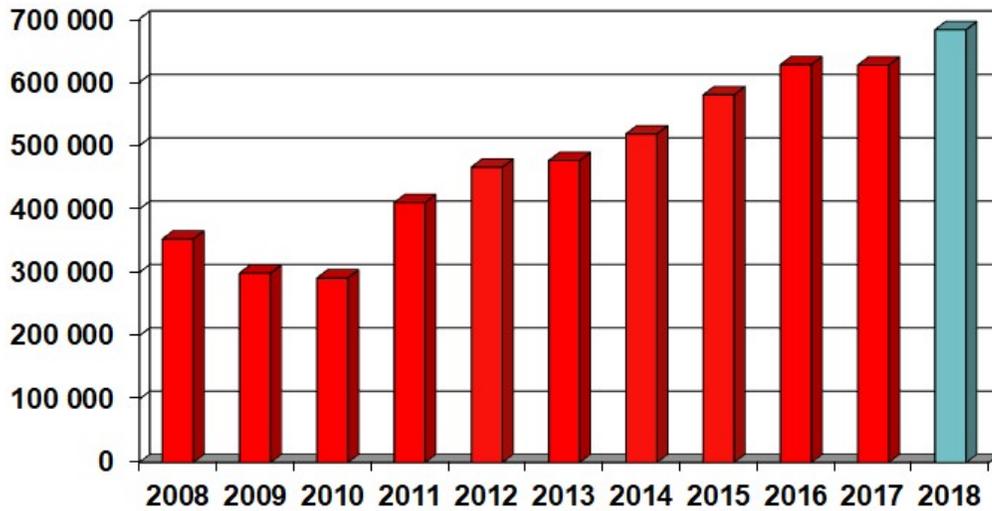
- Fr. 58'206.00 (- 11 %) par rapport aux comptes 2017  
+ Fr. 13'103.00 (+ 2.85%) par rapport au budget 2018

**Répartition des charges de la santé :**



Les frais liés aux Homes sont maintenant répartis dans un pot commun au niveau du district. Cette nouvelle répartition des charges est en faveur de la commune de Bas-Intyamon.

**Affaires sociales et tutelles**

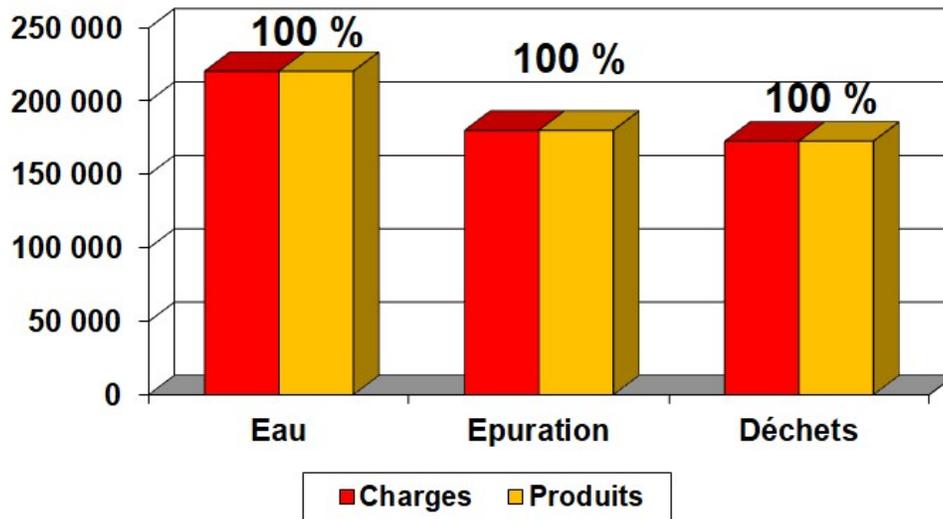


+ Fr. 55'688.00 (+ 8.88 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 49'867.00 (+ 7.88 %) par rapport au budget 2018

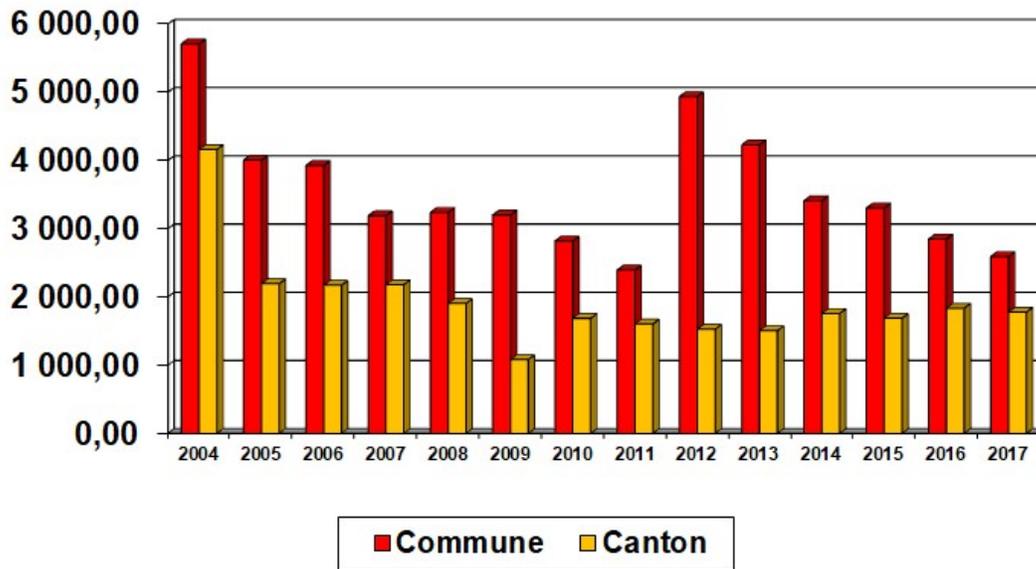
**Evolution des charges liées**

	Comptes 2018	Budget 2018		Comptes 2017	
<b>Cantoniales</b>	1'455'629.45	+ 38'783.45	+ 2.73%	+ 85'270.45	+ 6.22%
<b>Régionales</b>	1'427'302.01	+ 130'684.00	+ 10.08%	- 83'846.62	- 5.54%
<b>Autres contributions</b>	147'437.22	+ 6'143.22	+ 4.35%	- 67'163.14	- 31.29%
<b>Totaux</b>		<b>+ 175'610.67</b>		<b>- 65'739.31</b>	

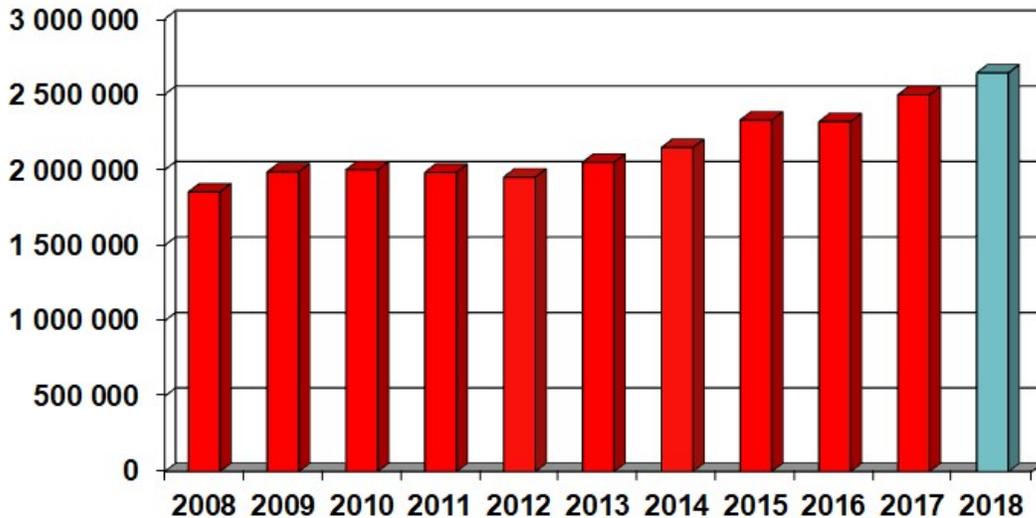
**Environnement**



**Endettement par habitant**



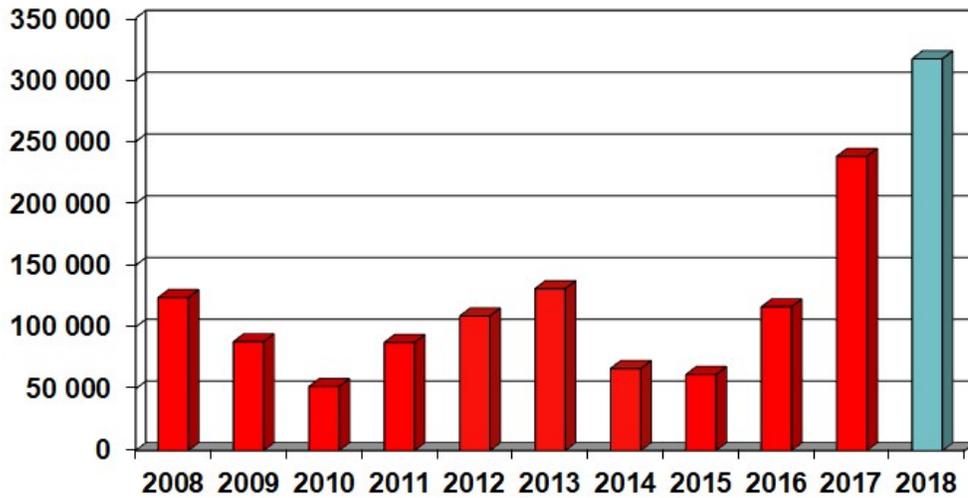
**Impôts ordinaires – personnes physiques**



+ Fr. 144'887.00 (+ 5.80%) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 198'445.00 (+ 9.18%) par rapport au budget 2018

Mme Carole Pasquier précise que le revenu de l'impôt des personnes physiques suit la courbe de progression de la population.

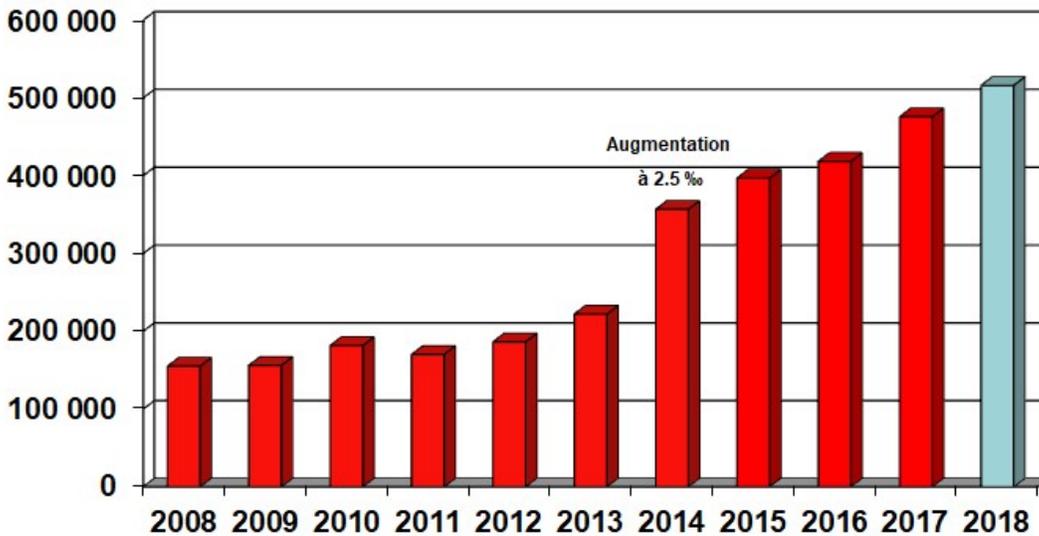
**Impôts ordinaires – personnes morales**



+ Fr. 78'882.00 (+ 33.11 %) par rapport aux comptes 2017  
+ Fr. 135'903.00 (+ 75%) par rapport au budget 2018

Les entreprises installées dans la zone d'activité sont maintenant imposées.

**Contribution immobilière**



+ Fr. 40'163.00 (+ 8.44 %) par rapport aux comptes 2017  
+ Fr. 61'092.00 (+ 13.43%) par rapport au budget 2018

## 2 Compte des investissements

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public			225'048.00	90'019.00		
2 Enseignement et formation	74'938.75		60'000.00	10'500.00		
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	335'618.30	227'776.60	440'098.00	307'456.00	224'046.85	
7 Protection et aménagement environnement	102'081.20	91'243.10	304'700.00	82'128.00	144'907.85	72'015.70
8 Economie					152'847.00	
9 Finances et impôts	797'285.96	361'241.60	2'648'563.00	39'690.00	79'505.75	81'708.00
<b>Totaux investissements</b>	<b>1'309'924.21</b>	<b>680'261.30</b>	<b>3'678'409.00</b>	<b>529'793.00</b>	<b>601'307.45</b>	<b>153'723.70</b>
<b>Excédents de charges/produits</b>		<b>629'662.91</b>		<b>3'148'616.00</b>		<b>447'583.75</b>

### 3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

Par la voix de son Président **M. Jean-Marc Wicki**, la Commission financière donne lecture du détail du rapport de la fiduciaire BDO.

**M. Jean-Marc Wicki** donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière sur les comptes 2018. Il s'exprime ainsi : « la Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 6 mai 2019 pour la lecture des comptes 2018. Des compléments d'information et des explications supplémentaires ont été fournies, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissement.

Selon les documents remis par la fiduciaire BDO à Fribourg, la Commission financière informe qu'à ce jour les comptes de fonctionnement et des investissements présentés sont conforme aux normes de la loi sur le financement des communes.

La Commission financière atteste que les comptes ont été vérifiés selon les exigences légales et elle approuve le rapport de l'organe de révision établi par BDO. La Commission financière a également pris connaissance des remarques et observations.

La Commission remercie le Conseil communal, ainsi que la Caissière Mme Carole Pasquier, d'avoir apporté l'attention nécessaire à ces comptes et écritures.

La Commission financière donne ainsi un préavis favorable et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan au 31.12.2018 et d'en donner décharge aux organes responsables. »





but : financer l'étude et la réalisation d'un collecteur EU secteur sous-gare Enney  
montant CHF 180'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités de la caisse ; des réserves seront dissoutes.

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 180'000.00 pour l'étude et réalisation d'un collecteur EU secteur sous-gare à Enney. Les détails de la charge financière ont été présentés à la Commission financière qui donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

**M. le Syndic** ouvre la discussion :

**M. Roland Kaeser** a été abordé par M. Nicolas Gremaud, pour la reprise du collecteur diamètre 200. Le passage sous la route « chemin du Camping » a déjà été réalisé.

**M. Eric Barras** explique que la commune a contacté les 3 propriétaires pour leur présenter le projet. M. Nicolas Gremaud a très généreusement proposé d'utiliser le tuyau existant. Or, la commune ne peut pas reprendre ce canal car son diamètre est trop faible.

**M. Roland Kaeser** relève que la commune pourrait utiliser ce canal pour passer sous la route communale toute neuve.

**M. Eric Barras** explique qu'il y a 3 difficultés dans ce projet :

1. le passage sous les rails de chemin de fer : la commune va profiter des travaux que les TPF vont réaliser sur le site de la gare pour passer à travers la ligne
2. la traversée de la route communale, laquelle se trouve sur un important remblai
3. au bout de la zone se trouve un secteur de protection hydrique, soit l'extrémité du secteur de protection de la nappe. Le canton pourrait exiger la réalisation d'une conduite sécurisée, avec double paroi, pour parer aux éventuelles fuites dudit collecteur.

**M. Roland Kaeser** précise que le collecteur AICG a un diamètre de 300 mm. Il s'étonne du fait que nous devons réaliser un collecteur diamètre 250 pour récupérer quelques habitations. Il pense que ce collecteur diamètre 200 mm doit suffire.

**M. Eric Barras** indique que c'est le bureau d'Ingénieurs qui a calculé le diamètre. Ces calculs prennent en compte l'altitude, la pente, la longueur, et la vitesse d'écoulement.

**M. Roland Kaeser** comprend mal le diamètre de 250 mm prévu pour ce collecteur, en regard du diamètre du collecteur AICG qui rallie plusieurs villages de la vallée.









## **11. Vente de terrain**

**M. le Syndic** rappelle que ce point a été retiré.

## **12. Divers**

**M. Olivier Pharisa** donne les informations suivantes en relation avec l'Auberge de la Couronne à Enney.

- La date de l'ouverture est fixée au 13 septembre 2019
- Des portes ouvertes auront lieu le 7 septembre 2019
- L'établissement a été loué à un couple de restaurateurs, M. et Mme Faverjon. Il s'agit d'une jeune famille, avec 3 enfants. Ils viennent de Haute-Loire. C'est madame qui est aux fourneaux et monsieur qui se charge du service.
- Ils ont déjà loué un appartement à Enney.

**M. Eric Barras** est allé visiter leur établissement et il en est revenu très satisfait.

**M. Claudio Derada** précise que ces personnes ont fait très forte impression au Conseil communal. Ils sont intéressés par la cuisine régionale et le Conseil communal espère qu'ils garderont l'esprit du café du village.

**M. Fernand Geinoz** intervient au sujet de l'ancienne maison « Tolksdorf », Route de la Sarine 1 à Enney. Cette vieille bâtisse est à vendre et il demande si la commune pourrait s'y intéresser pour créer des places de stationnement.

**M. Charles Rime** explique que le Conseil communal a soumis une demande d'avis aux services :

- de la mobilité (Smo)
- des biens culturels (SBC)
- constructions (SECA)

Seul l'avis du SECA est revenu négatif. En regard du règlement communal d'urbanisme, ledit service estime qu'il faut conserver le tissu bâti.

**M. le Syndic** précise que ce préavis négatif a freiné la démarche du Conseil communal.

**M. Jean-Joseph Thédy** relate l'accident survenu en 1962, où une maison avait été éventrée par un camion. Elle a été achetée par la commune et démolie.

**M. Fernand Geinoz** cite également le cas de la cour d'école, où l'ancienne bâtisse a été démolie pour faire place à l'actuelle cour.

**M. Charles Rime** indique que le SECA refuse la démolition, sans reconstruction.

**Mme Françoise Donzallaz** s'inquiète de l'augmentation de la population et du nombre d'élèves qui vont faire leur rentrée scolaire. Les locaux manquent sérieusement.

**Mme Anne-Marie Seydoux** indique que le Conseil communal suit le dossier et argumente ainsi :

- Les communes sont en suspens pour un éventuel regroupement avec le Haut-Intyamou. Le dossier piétine.
- La projection des habitants indique que nous pourrions compter 100 habitants de plus les prochaines années. Pour cette année, il y a beaucoup de jeunes enfants qui vont débiter leur scolarité. Il s'agit d'un pic.
- Pour l'école enfantine, il y a 83 enfants prévus. Les classes comptent un maximum de 23 élèves. D'où la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire. La salle de classe enfantine doit, selon la loi, avoir une surface de 92 m<sup>2</sup>.
- Le Conseil communal a proposé d'héberger la classe enfantine dans la salle des sociétés à Estavannens. Le Service de l'enseignement s'est positionné négativement car la surface est de 46 m<sup>2</sup>. Un nouveau courrier va partir au service de l'enseignement pour solliciter une vision locale.
- Dans le dernier cas, la salle de classe de ce bâtiment à Villars-sous-Mont, pourrait être mise à disposition du cercle scolaire pour cette classe enfantine.

Les effectifs sont arrêtés au 15 mai ; il est clair qu'une classe devra être ouverte et le Conseil communal espère que cela se fera à Estavannens.

Le Conseil communal attend l'évolution future et il demandera un crédit d'étude pour agrandir le site d'Estavannens.

**Mme Françoise Donzallaz** précise qu'un pic s'est déjà présenté l'an dernier et qu'un pavillon a été installé.

**Mme Marcelle Page** demande si une nouvelle école va être construite à Haut-Intyamou en vue du regroupement.

M. **Claudio Derada** indique que oui, la commune de Haut-Intyamou a un projet. Pour ce qui est du regroupement des cercles scolaires, le dossier est au point mort car chaque cercle a assez de classes.

Il explique que si les communes construisent des salles de classes qui ne sont pas utilisées par l'école, elles ne sont pas subventionnées. A noter qu'une salle coûte environ 1 million.

**Mme Anne-Marie Seydoux** revient sur la situation de l'an dernier où il a fallu trouver un pavillon et l'équiper rapidement pour la rentrée scolaire.

**M. Antonio Gumbau** demande qui paie les transports scolaires et qui les gère ?

**Mme Anne-Marie Seydoux** explique que les communes assument pleinement des coûts des transports scolaires. Pour le cercle scolaire, ce sont les TPF qui sont en charge de cette tâche.

Il incombe à cette société de transport d'investir dans les véhicules, d'avoir du personnel formé à disposition. En cas de problème, elle se charge de faire le lien entre les plaignants et les TPF.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres des commissions qui œuvrent pour la collectivité, au personnel de la commune dans son ensemble.

Il clôt la séance à 21.35 h.

**La Secrétaire :**

**E. Dupont**

**Le Syndic :**

**C. Derada**